

CHARTE ÉTHIQUE

27/10/2022





Pour SUEZ, le respect des valeurs éthiques est essentiel.

La présente Charte Éthique définit les valeurs de notre Groupe.

Elle est notre socle commun dans nos actions et nos comportements quotidiens, collectifs et individuels.

Je souhaite donc que chacune et chacun d'entre vous s'approprie notre Charte Éthique et veille rigoureusement à son application, au sein du Groupe et auprès de nos clients, de nos partenaires, de nos fournisseurs, de nos concurrents.


C'est ainsi que nous témoignerons de l'engagement éthique de SUEZ et que nous contribuerons ensemble au succès du Groupe.

Sabrina Soussan

Présidente-Directrice Générale de SUEZ

TABLE DES MATIÈRES

⇒ <u>Les principes d'éthique du Groupe</u>	5
⇒ <u>Les principes d'éthique du Groupe appliqués aux marchés</u>	7
⇒ <u>Les principes d'éthique du Groupe appliqués à son environnement</u>	10
⇒ <u>Le champ d'application de la Charte Éthique</u>	13
⇒ <u>Le système de pilotage</u>	15
⇒ <u>La/le déontologue</u>	18
⇒ <u>Reporting, contrôles et audits</u>	21



Les collaboratrices et collaborateurs du Groupe sont les dépositaires des valeurs éthiques de SUEZ qu'ils se doivent de respecter en toutes circonstances.

SUEZ attend de ses collaboratrices et de ses collaborateurs qu'ils agissent en accord avec ces principes d'éthique, en toutes circonstances et quels que soient leur métier, leur niveau de responsabilité et leurs interlocutrices et interlocuteurs. Les salariées/salariés du Groupe ont toutes et tous l'obligation absolue de ne jamais agir d'une manière qui suscite le moindre doute quant à l'éthique de SUEZ.

SUEZ fait de l'éthique un axe indispensable d'amélioration de sa performance et de sa compétitivité. Elle est depuis de nombreuses années engagée en faveur des droits humains, du respect de la dignité humaine, de la lutte contre la corruption et de la préservation de l'environnement.

L'engagement éthique de SUEZ et le respect de ces principes par l'ensemble de ses collaboratrices et de ses collaborateurs sont plus que jamais essentiels, pour mener à bien la mission commune d'une gestion intelligente et durable des ressources essentielles à notre avenir.

LES PRINCIPES D'ÉTHIQUE DU GROUPE

Les collaboratrices et collaborateurs

À tous les échelons, SUEZ s'attache à maintenir des relations humaines tout à la fois exigeantes et harmonieuses. Dans ce cadre, il est de la responsabilité de chacune et chacun de permettre à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs d'exercer leur métier dans de bonnes conditions physiques et morales.

Le Groupe favorise en effet un relationnel entre collègues fondé sur la courtoisie, la considération, la reconnaissance et la discrétion. SUEZ condamne le harcèlement moral ou sexuel et réproouve toute pratique de pressions excessives.

Respectueux de la diversité et de la vie privée, le Groupe considère avant tout la compétence de ses collaboratrices et de ses collaborateurs et s'interdit toute forme de discrimination.

Particulièrement valorisé, l'esprit d'équipe repose sur un dialogue ouvert et constructif qui renforce la cohésion. Le Groupe met tout en œuvre pour informer ses collaboratrices et ses collaborateurs sur leurs objectifs et leurs défis afin de faciliter leur implication dans la vie de l'entreprise.

SUEZ s'efforce enfin d'assurer dans tous les pays des salaires permettant une existence décente au regard du niveau de vie local. Le Groupe s'attache aussi à mettre en œuvre tous les moyens adéquats à la préservation de la santé et de la sécurité de ses collaboratrices et collaborateurs.

L'exigence du haut degré de professionnalisme visé par SUEZ favorise le développement des individus, tant d'un point de vue professionnel que personnel.

Les entités du Groupe

SUEZ veille à ce que les relations au sein de ses entités s'opèrent dans la transparence et dans l'équilibre, pour mener à bien la mission commune, à savoir permettre à leurs clients de gérer durablement les ressources et d'avancer vers une économie circulaire.

Le Groupe s'assure en particulier que les entités se transmettent des informations exactes et sincères ; lorsqu'elles sont amenées à avoir des relations d'affaires, elles doivent observer une loyauté égale à celle qui est due aux clients, fournisseurs ou partenaires extérieurs.

Enfin, les entités mettent en place localement, dans un souci de cohérence et de loyauté, les dispositifs permettant d'atteindre les objectifs de la présente Charte et de satisfaire à ses exigences.

En bref...

Les principes d'éthique du Groupe

Travailler dans un climat sain participe au bon fonctionnement du Groupe. C'est pourquoi SUEZ a mis en place les mesures nécessaires pour garantir à ses collaboratrices et collaborateurs un environnement de travail sécurisé.

Le Groupe place également les relations avec ses salariées/salariés sous le signe du respect et de la confiance.

Cette exigence relationnelle et éthique concerne par ailleurs l'ensemble de ses actionnaires, SUEZ appliquant des standards de haut niveau en matière de gouvernement d'entreprise.



LES PRINCIPES D'ÉTHIQUE DU GROUPE APPLIQUÉS AUX MARCHÉS

Les clients

La satisfaction des clients et, par conséquent, la pérennité du Groupe dépendent de facteurs identifiés : la disponibilité, l'imagination, l'esprit d'innovation, l'amélioration constante de la qualité et de la traçabilité, particulièrement en matière de santé et de sécurité, le souci d'une gestion durable des ressources et la prise en compte de l'impact sociétal des activités du Groupe.

Ces exigences supposent un dialogue ouvert, fondé sur une information précise et sincère, la transparence des procédures mises en œuvre par le Groupe et, bien sûr, le respect des engagements et des règles de la concurrence.

Les fournisseurs et partenaires

La qualité des produits et services fournis par SUEZ à ses clients dépend aussi de sa capacité à obtenir d'excellentes prestations de la part de ses fournisseurs et partenaires.

En conséquence, le choix des fournisseurs et partenaires doit être impartial et exigeant. Le Groupe les sélectionne donc pour leur professionnalisme et leur compétitivité dans la perspective d'une relation de confiance.

Toute négociation doit respecter les principes de qualité définis au sein du Groupe. Dans ce cadre, le processus de décision doit associer tous les interlocuteurs concernés.

En outre, les collaboratrices et collaborateurs impliqués doivent faire preuve d'une éthique irréprochable, éviter tout conflit d'intérêt et se conformer aux réglementations, notamment celles concernant les règles de la concurrence.

Les principes de qualité s'expriment également par l'intégration des préoccupations environnementales et sociétales aux critères de sélection des fournisseurs et partenaires.

SUEZ engage ses partenaires commerciaux, ses sous-traitants et ses fournisseurs à se doter, si ce n'est déjà fait, de règles éthiques, environnementales et sociales et également à respecter des pratiques compatibles avec ses valeurs.

Les concurrents

Le Groupe respecte les règles de concurrence quel que soit le pays où il intervient.

Dans ce cadre, il se conforme aux règles de la concurrence et à celles des marchés régulés en adoptant un comportement loyal. Il protège notamment ses informations confidentielles et ses secrets de fabrique. Le droit des ententes doit être respecté en toute circonstances et toutes les opérations de concentration doivent être notifiées dès lors que les conditions requises sont satisfaites.

Pour ce faire, les collaboratrices et collaborateurs du Groupe ne doivent pas hésiter d'interroger leurs départements juridiques afin de s'assurer que le droit de la concurrence est respecté.

Enfin, le recueil d'information utile à l'obtention de marchés ou de contrats par les collaboratrices et les collaborateurs doit se faire en respect du droit de la concurrence.

En bref...

Les principes d'éthique du Groupe appliqués aux marchés

La satisfaction des clients et la gestion durable des ressources qui sont les priorités de SUEZ reposent sur des facteurs nettement identifiés : la qualité des produits et des services, un dialogue ouvert dans un esprit collaboratif, la transparence des procédures ou encore le respect des engagements et des règles de la concurrence.

Ces principes auxquels toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du Groupe doivent se conformer s'appliquent également aux partenaires, aux fournisseurs et aux concurrents.

En la matière, il est demandé aux collaboratrices et collaborateurs de SUEZ d'adopter un comportement loyal et de faire preuve d'équité et d'impartialité lors des négociations. Ils devront également s'assurer que les partenaires, fournisseurs et sous-traitants du Groupe ont des préoccupations éthiques compatibles avec la Charte Éthique du Groupe.



LES PRINCIPES D'ÉTHIQUE DU GROUPE APPLIQUÉS À SON ENVIRONNEMENT

La communauté

Le Groupe exerce des activités qui le placent au cœur des collectivités où il intervient ; il attache une importance toute particulière à soutenir les communautés qui l'accueillent.

SUEZ mène ainsi une politique active en matière de solidarité vis-à-vis des populations en difficulté, en lien avec les pouvoirs publics. Le Groupe conduit également des actions de mécénat et de parrainage dans une logique de soutien aux initiatives des collectivités. Ces activités doivent être transparentes et licites.

La politique du Groupe s'interdit de financer toute activité politique. Enfin, en liaison avec les acteurs locaux, SUEZ cherche à comprendre et à respecter toutes les cultures.

Dans ce cadre, pour des actions de terrain cohérentes avec ses métiers, le Groupe entretient un dialogue et un partenariat avec des Organisations Non Gouvernementales (ONG) des secteurs environnementaux et humanitaires. Il encourage également les engagements civiques et associatifs personnels de ses collaboratrices et collaborateurs.

SUEZ reconnaît l'intégrité comme l'un des principes fondateurs de son éthique. Il réprouve la corruption sous toutes ses formes et veille à ce que les collaboratrices et collaborateurs qui s'impliquent pour faire respecter ce principe n'en subissent aucun préjudice.

La planète

L'environnement, sa préservation et le développement durable sont au cœur des métiers de SUEZ. La politique de développement durable du Groupe l'énonce en indiquant que le respect de l'homme et de l'environnement fonde l'identité et les valeurs de SUEZ.

Conscient de ses responsabilités vis-à-vis des générations présentes et futures, le Groupe définit sa stratégie et fixe ses objectifs en tant qu'acteur engagé au service du développement durable et de l'économie circulaire et rend compte de ses résultats. Il est respectueux des prescriptions légales et réglementaires locales. Il est également à l'écoute des attentes de ses clients, des riverains, des collaboratrices et collaborateurs et, plus largement, de l'ensemble des parties prenantes.

Vigilant sur les émissions et les impacts de ses activités, il est aussi soucieux de faire partager ses objectifs environnementaux à ses partenaires, à ses fournisseurs et aux propriétaires des installations qu'il gère.

Le Groupe utilise les méthodes et les techniques les plus aptes à promouvoir le développement durable, par une gestion optimale et innovante des ressources. Il encourage la recherche et l'innovation pour développer les savoir-faire relatifs à la qualité et à la sécurité, à la valorisation et au recyclage des matériaux, à l'économie des ressources naturelles, ainsi qu'à la réduction des nuisances et à la préservation de la biodiversité.

En bref...

Les principes d'éthique du Groupe appliqués à son environnement

Socialement responsable, SUEZ s'engage auprès des communautés dans lesquelles elle développe son activité. Respectueuse de l'environnement et des cultures, elle s'est donnée pour mission de sécuriser les ressources essentielles au développement des activités humaines et à notre avenir.

SUEZ communique sur ses réalisations et ses défis dans ce domaine et soutient des ONG des secteurs environnemental et humanitaire.

Le Groupe réproue la corruption sous toutes ses formes et veille à ce que ses collaboratrices et ses collaborateurs s'impliquent pour faire respecter ce principe.



LE CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE ÉTHIQUE

La Charte Éthique s'applique impérativement à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et aux entités du Groupe.

Afin d'encourager le comportement éthique de ses collaboratrices et collaborateurs et d'agir conformément aux lois et réglementations en vigueur, le Groupe s'est doté d'une organisation éthique. Les processus mis en œuvre dans ce cadre s'appliquent à l'ensemble du Groupe.

- La loi, la Charte et les valeurs constituent les points d'ancrage du premier niveau, le socle sur lequel notre Groupe s'appuie dans un objectif nettement identifié : agir en permanence et en tout lieu conformément aux réglementations en vigueur, selon les règles et les principes d'action de sa Charte Éthique ;
- Le second niveau du dispositif concerne l'organisation. Il se concrétise par la mise en œuvre de structures et de procédures appropriées au pilotage, à la conception, à la gestion et au reporting ;
- Les pratiques professionnelles représentent le troisième niveau. Il s'agit de l'ensemble des outils opérationnels mis à la disposition des collaboratrices et des collaborateurs pour qu'ils puissent agir conformément aux références de SUEZ.

La démarche éthique de SUEZ repose sur trois niveaux : les référentiels, les structures d'organisation et les pratiques professionnelles

Des documents pratiques accompagnent la démarche éthique. Ils ont pour fonction d'aider les collaboratrices et les collaborateurs dans leur comportement et leurs décisions. Ils accordent une importance particulière aux lois, règles et normes en matière d'éthique et de déontologie émanant, non seulement des instances régulatrices internationales, nationales et locales, mais aussi des instances professionnelles.

Les principes de cette Charte Éthique doivent être promus par les salariées/salariés du Groupe qui siègent dans les conseils d'administration ou de surveillance d'entreprises dans lesquelles notre société n'est pas majoritaire. Les collaboratrices et les collaborateurs de SUEZ doivent veiller à informer leurs interlocutrices et interlocuteurs, fournisseurs, prestataires, sous-traitants de l'existence de la Charte Éthique du Groupe en leur remettant le présent document.

En bref...

Le champ d'application de la Charte éthique

S'appliquant à l'ensemble des entités du Groupe, la Charte Éthique de SUEZ est également promue par ses collaboratrices et collaborateurs au-delà de ce périmètre et portée à la connaissance des co-traitants.



LE SYSTÈME DE PILOTAGE

Chaque collaboratrice et collaborateur du Groupe doit intégrer les principes éthiques de SUEZ dans l'exercice de son métier. Pour ce faire, le système de pilotage définit clairement les responsabilités à tous les échelons.

Les responsables de l'exécutif de SUEZ sont les premiers garants de l'application de la Charte Éthique du Groupe.

À cette fin, ils doivent se doter des outils nécessaires au suivi de son déploiement et à la détection des violations de ses règles.

Ils doivent aussi instaurer un système de contrôle de l'application des dispositifs d'éthique et de conformité.

Dans chaque entité, la/le responsable de l'exécutif du Groupe procède à la nomination d'une/d'un déontologue qui doit siéger au CoDir/ComEx de ladite entité et doit lui impérativement donner les moyens humains et budgétaires appropriés, ainsi que l'autorité nécessaire à l'exécution de ses missions.

Une forte implication managériale

S'assurer, individuellement et collectivement, que l'application de la Charte Éthique de SUEZ entre dans le cadre des attributions de l'ensemble de la ligne managériale. Les règles fixées par le présent document doivent donc prioritairement être connues de toute la chaîne hiérarchique et de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs. Leur comportement doit bien sûr être exemplaire.

Lorsqu'une/un responsable hiérarchique attribue un poste de responsabilité, elle/il doit s'assurer que la personne nommée dispose de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires pour appliquer la Charte Éthique du Groupe.

Une structure de pilotage adaptée

L'impulsion de l'engagement éthique de SUEZ est donnée au plus haut niveau du Groupe par la Directrice Générale et le Comité Exécutif qui ont choisi de doter le Groupe des structures adaptées.

L'organisation éthique est supervisée par le Conseil d'Administration du Groupe. Le Comité RSE qui en est l'émanation, l'assiste. Ledit Comité veille notamment à la mise en place des procédures nécessaires et de référentiels éthiques au sein du Groupe.

Le Directeur Juridique en sa qualité de Chief Compliance Officer ainsi que le Directeur de la conformité et de l'éthique ont pour objectif d'intégrer la conformité et l'éthique dans la vision, la stratégie, le management et les pratiques de SUEZ. Ils proposent les textes fondateurs, impulsent leur mise en œuvre par les branches opérationnelles et les directions fonctionnelles, dans toutes les activités du Groupe.

Pour s'assurer du déploiement et du fonctionnement des dispositifs de conformité nécessaires au management des risques éthiques du Groupe, ils animent un réseau mondial de déontologues qui relaient ses missions dans les différentes entités du Groupe.

Une démarche de démultiplication

Les responsables hiérarchiques de SUEZ sont garants de la diffusion auprès de leurs collaboratrices et collaborateurs du présent document, l'objectif étant de leur permettre de connaître et d'appliquer la démarche éthique du Groupe dans leur quotidien.

À cet effet, les responsables hiérarchiques se doivent d'organiser régulièrement des actions de formation de leurs collaboratrices et collaborateurs avec les moyens (y compris e-learning) mis en place localement ou par le siège du Groupe. Ils apportent également leur aide et conseils à celles et ceux qui les interrogent ou leur font part de leurs préoccupations en matière d'éthique.

Enfin, si les supérieurs hiérarchiques doivent vérifier les connaissances de leurs collaboratrices et collaborateurs en ce qui concerne leurs obligations éthiques et réglementaires, ils doivent plus encore veiller à ce qu'elles/ils aient des pratiques conformes à leurs obligations. Quand le recours à des sanctions est indispensable, celui-ci s'effectue en respect du droit et des usages locaux.

En bref...

Le système de pilotage

Si chacune et chacun des collaboratrices et collaborateurs de SUEZ est porteur des principes éthiques du Groupe, les responsables hiérarchiques ont des obligations particulières : donner les moyens aux déontologues composant le réseau, être exemplaire en toutes circonstances, transmettre, sensibiliser, former et contrôler.

SUEZ s'est dotée d'une organisation adaptée pour impulser des pratiques éthiques et vérifier la conformité des pratiques aux engagements.



LA/LE DÉONTOLOGUE

Les déontologues sont chargés de veiller à la mise en œuvre de la Charte Éthique sur le périmètre de leur entité. À la fois facilitateurs et animateurs, ils contribuent à la prévention du risque éthique en impulsant des pratiques conformes aux engagements du Groupe.

Dans chaque entité dont la taille et l'autonomie le justifient, la/le responsable en charge de celle-ci nomme, avec l'approbation préalable du Déontologue du Groupe, une/un déontologue chargé(e) de veiller à la mise en œuvre des principes éthiques du Groupe sur le périmètre de son entité.

À ce titre, les principaux éléments de la mission du déontologue consistent à :

- Relayer et expliquer si nécessaire les chartes, codes ou guides définissant les engagements éthiques du Groupe auprès de toutes/tous les collaboratrices et collaborateurs, en lien étroit avec le management de l'entité ;
- Concevoir ou superviser l'élaboration de documents complémentaires relatifs à l'éthique, spécifiques à l'implantation ou au métier de l'entité ;
- Veiller au respect des principes d'éthique dans les stratégies de développement et les activités de l'entité ;
- Piloter des actions de sensibilisation, de formation et de communication ;
- Mettre en place et animer un réseau de correspondantes/correspondants éthiques dans l'entité lorsque cela est nécessaire pour assurer une proximité géographique suffisante avec l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'entité.

Les missions du déontologue sont de :

- Répondre aux interrogations des collaboratrices et des collaborateurs et donner des conseils en matière d'éthique ;
- Traiter, en concertation avec les départements concernés et avec une autonomie suffisante, les alertes éthiques et, s'agissant des alertes significatives, en informer la/le Déontologue du Groupe en temps utile ;
- Contrôler la mise en œuvre de l'organisation éthique et en rendre compte dans le rapport annuel de conformité que la/le responsable de l'entité doit transmettre au Déontologue du Groupe ;
- Identifier les risques éthiques de l'entité.

Choisi pour ses qualités personnelles de rigueur, d'honnêteté, de discrétion, de distance à l'événement, pour ses capacités de médiation et son esprit de synthèse, la/le déontologue est membre de l'équipe de direction de l'entité et/ou a un accès direct au management.

Responsabilités du déontologue

Les déontologues sont tenus au respect d'une stricte confidentialité des informations dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur mission. Ainsi, les déontologues ne peuvent divulguer sans son accord le nom d'une personne mise en cause ou délivrant une information.

Cette obligation de confidentialité s'exerce en conformité avec le droit et les usages locaux. Les déontologues prennent par ailleurs toute mesure nécessaire afin que l'auteur d'un signalement ne puisse pas subir de mesures de rétorsion.

Un dispositif de suivi des objectifs éthiques

Les déontologues fournissent à notre Groupe une vision globale de ses pratiques éthiques. Pour ce faire, chacun d'eux informe périodiquement le Comité Exécutif ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration.

Les différents éléments communiqués, sous forme de reporting, alimentent la rédaction du rapport annuel sur l'éthique présenté par le Déontologue du Groupe à la Directrice Générale, au Comité Exécutif, au Comité RSE et au Conseil d'Administration.

En bref...

La/le déontologue

La/le déontologue participe à la définition des règles et des devoirs en matière d'éthique et veille à leur respect dans l'entreprise. Il apporte aide et conseils à toute collaboratrice et à tout collaborateur qui l'interroge en matière d'éthique et contribue à l'identification des bonnes pratiques par sa participation au réseau des déontologues du Groupe.

Il participe à la prévention des risques éthiques du Groupe en établissant le rapport de conformité de son entité et veille à ce que les alertes éthiques soient traitées avec diligence, efficacité et dans le respect du principe de confidentialité.

REPORTING, CONTRÔLES ET AUDITS

Dans le cadre de l'organisation éthique déployée au sein de ses entités, SUEZ met en œuvre des procédures visant à garantir l'application de sa politique dans ce domaine.

Différentes procédures de reporting et d'audit sont en place. Ces procédures comprennent notamment une déclaration annuelle de conformité sur le déploiement de la politique éthique dans les différentes entités du Groupe.

Les déontologues doivent produire un rapport annuel décrivant les progrès réalisés par leur entité en matière d'organisation éthique, en application des règles et procédures de SUEZ, ainsi que les éventuelles dispositions ou actions spécifiques prises par l'entité elle-même.

Ce rapport, remis à l'entité de rattachement, est accompagné d'une lettre de conformité du responsable de l'entité certifiant son engagement quant à l'application du dispositif éthique au sein de l'organisation dont il a la responsabilité.

Les documents d'éthique sont disponibles sur le site intranet du Groupe et une adresse e-mail permet si nécessaire de recevoir un conseil ou de poser des questions en matière d'éthique.

ethics@suez.com



En bref...

Reporting, contrôles et audits

Complémentaires de l'organisation éthique, les services du contrôle interne et d'audit interne sont attentifs à toute information pouvant indiquer un éventuel cas de violation des règles. Ils sont également vigilants quant à l'existence éventuelle de points faibles dans l'organisation des entités du Groupe.

Ces services rendent compte de leurs observations à leur hiérarchie. Ils informent également la/le déontologue et, si nécessaire, peuvent effectuer une revue spécifique de certaines applications du dispositif éthique.

Le Groupe a mis en place des procédures de reporting, d'information et d'audit interne qui font aussi partie du dispositif interne visant au respect de nos principes d'éthique.



ethics@suez.com



Tour CB21
16, place de l'Iris
92040 Paris La Défense
France
www.suez.com

